

## Reconduction d'un projet d'accueil individualisé(PAI)

Circulaire du 10/02/2021

Année scolaire 2025 /2026

*Ce document est à utiliser pour le maintien d'un PAI, avec protocole d'urgence et besoins spécifiques de l'élève*

Madame, Monsieur,

Votre enfant, porteur d'une maladie chronique, a bénéficié, à votre demande, d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Si vous souhaitez la poursuite du PAI mis en place, il convient de remplir et de retourner au directeur(trice) de l'école ce document avec les pièces complémentaires indiquées ci-dessous.

L'ensemble de ces pièces doit être remis au directeur **avant le 5 septembre**, pour permettre la mise en œuvre du PAI.

Leservicesdesantéscolaireresteàvotredispositionpourtoutcomplémentd'information.

---

### Coupon réponse

Madame, Monsieur:.....

Concernant l'enfant: NOM.....PRENOM.....

Scolarisé: Ecole-classe.....

Ne souhaite (ent) pas la poursuite du PAI pour l'année 2025/2026

Souhaite(nt) le maintien du PAI pour l'année 2025/2026

- **Sans modification du protocole** merci de transmettre une ordonnance actualisée et les médicaments de votre enfant dans une trousse marquée au nom et prénom (en vérifiant bien les dates de péremption)+document joint reconduction PAI.
- **Avec modification du protocole** merci de transmettre un nouveau protocole d'urgence (à télécharger sur le site internet de l'école ou demande par mail à la direction), renseigné et signé par le médecin qui suit l'enfant ainsi que l'ordonnance actualisée et les médicaments de votre enfant dans une trousse marquée au nom et prénom. (en vérifiant bien les dates de péremption).

Fait à

le,

Signature des parents